

Formation DDA 15h Dommages et responsabilités

Formation professionnelle continue des intermédiaires d'assurance, article R. 512-13-1 du code des assurances, spécialité dommages aux biens et responsabilités, 15 heures

15 heures Durée	FOAD Asynchrone	139 € Tarif net de taxe	12 mois Accès
---------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-------------------------

BLOCS DE COMPÉTENCES

M1	Environnement, statuts et cadre réglementaire de la distribution Identifier son statut ORIAS, ses obligations d'exercice et celles de ses collaborateurs · Situer son cabinet dans la chaîne concepteur / distributeur au regard de la gouvernance produit	3 h
M2	Devoir de conseil et maîtrise de la relation client Construire un recueil des exigences et besoins exploitable et opposable · Distinguer présentation, conseil et recommandation personnalisée, et en tirer les conséquences documentaires	3 h
M3	Conformité, prévention des risques et déontologie Appliquer la vigilance adaptée au profil de risque du client et déclencher une déclaration de soupçon · Tenir à jour les registres exigés : traitements, conflits d'intérêts, réclamations	3 h
M4	Distribution à distance, outils numériques et résilience Sécuriser un parcours de souscription à distance de bout en bout · Appliquer les règles propres au démarchage téléphonique en assurance	2 h
M5	Spécialité · Dommages aux biens et responsabilités (IARD) Expliquer au client la portée réelle d'une garantie et de ses exclusions · Détecter une situation de sous-assurance avant le sinistre	4 h
TOTAL	5 modules · 106 leçons · 12 QCM	15 h

Objectif. Consacrer les quinze heures annuelles de formation continue exigées par l'article R. 512-13-1 du code des assurances, dans un parcours conçu au regard des exigences de l'article A. 512-8, et actualiser ses compétences en distribution, devoir de conseil, conformité et assurance dommages.

Modalités. FOAD asynchrone, article D. 6313-3-1 du code du travail. Vidéos sous-titrées, synthèse écrite et lexique sous chaque vidéo, QCM. 100 % à distance, à votre rythme. Assistance par écrit : contact@dda15.fr.

Sanction. Attestation de formation nominative, certificat de réalisation et relevé d'assiduité. Aucune certification ni titre professionnel n'est délivré.

Accessibilité. Référente handicap : Vanessa CHABOZ, contact@dda15.fr. Aménagements étudiés au cas par cas.

Public. Intermédiaires d'assurance soumis à l'obligation de formation continue : courtiers, agents généraux, mandataires, dirigeants et salariés en contact avec la clientèle, ainsi que le personnel des entreprises d'assurance exerçant les mêmes activités. Prérequis : aucun.

Évaluation. QCM de positionnement de 15 questions à l'ouverture, non noté. Dans chaque module, un QCM intermédiaire et un QCM de fin de module de 10 questions : 70 % de bonnes réponses pour passer à la suite, tentatives illimitées. QCM final de 30 questions à 70 %. Assiduité établie par les relevés de connexion horodatés ; le décompte s'arrête après 20 minutes d'inactivité. Avis sur la formation recueilli en fin de parcours.

Accès. Immédiat après inscription et paiement. Plateforme ouverte 12 mois.

Qualité. Organisme certifié Qualiopi au titre des actions de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION